

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 584

Artikel: Les femmes et les livres : mission de la femme

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER..... » 8.—
Le numéro..... » 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Mieux vaut l'échec d'une
cause qui triomphera un jour
que le succès d'une cause qui
sera défaite un jour.

Cité par M^{me} DREYFUS-BARNEY
au Congrès américain du Centenaire.
(Voir p. 6)

Avant la votation fédérale du 9 mars 1941

Lisant dans les journaux que le Conseil Fédéral avait fixé au 9 mars prochain la votation populaire sur l'Initiative Reval, certaines femmes — et certains hommes aussi ! — se sont demandé qui pouvait bien être ce Monsieur Reval (*sic* ?) assez important pour mettre en mouvement toute la lourde machine électorale fédérale ?... D'autres ont vaguement pensé qu'il s'agissait d'une affaire en relation quelconque avec la délicieuse cité esthonienne, qui, maintenant, hélas ! sous domination étrangère, a repris le nom sous lequel elle figurait dans les atlas de notre jeunesse. Et beaucoup, le plus grand nombre, ne se sont rien demandé et n'ont rien pensé du tout. Indifférence sur toute la ligne.

Et pourtant, certes, cette Initiative Reval est d'une haute importance pour toute notre vie économique comme pour notre santé publique, et à ce double titre elle doit intéresser et préoccuper très vivement tous les groupements féminins soucieux de leurs responsabilités civiques et sociales. Plusieurs hommes de science et d'action, et non des moindres, ne nous ont-ils pas dit d'ailleurs qu'ils seraient bien plus certains des résultats de cette votation si les femmes étaient électrices ? Noblesse oblige ; et c'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il soit prématuré pour notre journal de venir, six semaines avant cette votation, fournir à nos lectrices quelques précisions. Nous les empruntons à une excellente feuille d'orientation éditée par le Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale (Grand-Pont, 2, Lausanne) auprès duquel on pourra s'en procurer des exemplaires, comme de ses autres publications de propagande, au cours des semaines qui vont venir.

Qu'est-ce que la Reval ?

Cette abréviation désigne l'Initiative partie de quelques cercles de la Suisse centrale tendant à REVISER la législation fédérale sur l'Alcool, issue du vote du 6 avril 1930. Cette initiative vise d'ailleurs plus à révolutionner qu'à reviser notre régime des alcools, lorsqu'elle demande d'en revenir au régime d'avant 1930, soit à la pleine liberté de distiller sans contrôle et sans impôt. Elle exige en outre que l'alcool industriel, dont notre industrie emploie actuellement 500 wagons, soit uniquement fabriqué avec des fruits indigènes et leurs déchets, ce qui représenterait le sacrifice pour transformation en alcool d'au moins 12.000 wagons de fruits chaque année.

Qu'est-ce que le régime des alcools de 1930 a voulu instaurer ?

1. Rénchérir le schnaps qui était à vil prix, afin d'en diminuer la consommation dans l'intérêt de la santé publique.
2. Réduire la production des fruits à cidre invendables, et accroître celle des fruits de table et de ménage.
3. Supprimer le gaspillage résultant de la distillation des bons fruits.
4. Utiliser les bénéfices de la vente de l'alcool pour financer les œuvres sociales de la Confédération et des cantons, et encourager la modernisation de l'arboriculture.

Qu'est-ce que le régime des alcools de 1930 a réalisé ?

1. Le relèvement du prix des eaux de vie de fruit, ce qui fait diminuer environ de moitié la consommation. Cependant notre consommation de schnaps est encore 8 à 9 fois plus forte proportionnellement que celle de la Finlande. Ce n'est donc pas le moment d'enrayer cet assainissement, dont on commence à voir les heureux effets (diminution des cas de *delerium tremens*, par exemple).
2. Grâce à l'aide de la Régie, des milliers de mauvais poiriers ont été coupés, des centaines de vergers ont été reconstitués.
3. Les fruits ne sont plus distillés, même lorsqu'il y a forte récolte. Les excédents sont utilisés pour le ravitaillement des régions de montagne et des centres urbains sous forme de fruits de garde, de fruits séchés, de cidre doux, de concentrés de fruits, de fourrage, etc. L'agriculture y a gagné et l'économie nationale aussi.
4. Les promesses imprudemment faites avant la votation de 1930 au sujet de la garantie des prix ont provoqué au début une surproduction des eaux de vie que la Confédération devait obligatoirement prendre à sa charge. Ce système ruineux, contraire à l'esprit de la loi, prit fin dès que les prix furent ajustés. Depuis lors les bénéfices ont succédé aux déficits, (le dernier exercice a laissé un bon de plus d'un million) et dès 1942, si le régime établi en 1930 n'est pas renversé par la Reval, la Confédération et les cantons disposeront de ressources précieuses pour leurs œuvres sociales, notamment pour l'assurance-vieillesse.

Conclusions.

Le régime instauré en 1930 a créé une situation saine, claire, favorable pour tous.
La Reval détruirait cet édifice et replongerait notre pays dans le désarroi en ce qui concerne l'utilisation des fruits et de l'alcool.
Le régime actuel s'est révélé bon et juste à l'usage. Il peut être encore amélioré, mais il serait fou de le renverser, tout particulièrement en ces temps de restrictions alimentaires, où il est plus que jamais nécessaire de détourner tous les fruits comesti-

NOS FEMMES ARTISTES

Dora HAUTH :

Études de têtes d'enfants



Cliché Pro Juventute

bles de l'alambic pour les réserver à l'alimentation qu'ils paient.

Ajoutons qu'un grand Comité d'action contre la Reval s'est constitué le 16 janvier à Berne, sous la présidence de M. Seiler, conseiller national bâlois ; et que des Comités d'action sont en voie de création dans les cantons. Des films de propagande, des affiches et des publications vont être mis à la disposition de ces derniers ; mais là comme ailleurs, l'influence de l'opinion publique peut être considérable, et c'est pourquoi nous engageons dès aujourd'hui toutes nos lectrices qu'elles soient suffragistes, travailleuses sociales, hygiénistes ou consommatrices, à collaborer à la campagne contre la Reval, soit par l'organisation de causeries dans les sociétés ou les groupements dont elles font partie, soit par la diffusion des renseignements ci-dessus, soit par la propagande individuelle. Si nous votions... mais nous ne votons pas ! hélas !

M. F.

Un contrat collectif pour le service domestique à Zoug

A leur tour, et après bien d'autres cantons, les organisations féminines s'intéressant au service ménager du canton de Zoug ont adopté pour le personnel de maison un contrat collectif qui répond à un pressant besoin.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent régler le montant de leur abonnement pour 1941 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux N° 1. 943. Merci tout spécialement à ceux qui, en ajoutant à leur versement le sou dont nous taxe l'Administration postale chaque fois qu'une somme est inscrite à notre compte, contribueront de la sorte à alléger nos finances d'une charge, qui, multipliée, finit par compter.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Echos du Tessin

La femme suisse est à son poste

Mme F. Volanteri nous envoie de Lugano un article d'un haut personnage tessinois qui a paru dans le *Corriere del Ticino*, en nous priant d'en publier la traduction de quelques passages. Nous accédons bien volontiers à cette demande, heureuse de faire connaître à nos lecteurs l'opinion que porte sur nous un homme dont la voix compte dans son canton et hors de son canton ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'estimer qu'il manque à ces éloges une conclusion logique ! Laquelle ?... Il n'est pas une de nos lectrices qui ne l'ait deviné et ne soit de notre avis ! (Réd.).

Ceux qui voudraient dresser le bilan de l'activité du peuple suisse dans le domaine de la défense nationale ne feraient pas œuvre complète s'ils laissaient de côté ce qu'a accompli la femme suisse durant cette première phase de la guerre.

Ce n'est pas faire tort aux mères et aux grands mères de la grande guerre de 1914-1918 que d'affirmer que, dans la guerre actuelle, la femme suisse a su s'affirmer d'une manière plus marquée et apporter une activité plus grande dans des domaines nouveaux. Elle a immédiatement compris son devoir à l'égard de la patrie, et a pris sa place avec les soldats là où l'on travaillait pour la défense nationale. On l'a vue ainsi vêtir l'uniforme militaire, se prêter aux plus durs travaux comme aux plus délicates missions, et revendiquer sa place et son activité au service du pays...

Mais nous ne songeons pas seulement aux femmes qui se sont inscrites comme volontaires dans les différentes branches de notre organisation civile et militaire de défense. Notre pensée va aussi à celles qui, comme ménagères, épouses, mères, ont joué un rôle important durant toute cette période. Dans chaque famille, elles ont su, durant l'absence des hommes mobilisés, assurer le bon fonctionnement de la maison, remplaçant souvent leur mari à la direction des affaires, à la gestion des usines ou des magasins, à la rude besogne des champs. Elles ont su se plier aux nécessités de la situation économique en adaptant le régime familial aux possibilités du ravitaillement ; elles ont accepté et fait accepter les sacrifices demandés ; et du sein même de leur foyer, elles ont apporté de loin à la défense nationale la contribution de leur énergie et de leur bon sens... Il n'est permis à personne de méconnaître l'importance et la valeur de leur contribution.

¹ Certes, mais si il y a vingt-cinq ans, nous n'avons pas pu accomplir ce que nous faisons aujourd'hui, à qui la faute ? Aux femmes qui ont vainement supplié qu'on les laisse se rendre utiles ? ou aux autorités de tout ordre qui les ont inflexiblement tenues à l'écart ?... (Réd.).

nous bien, son idée nous paraît rejoindre ici celle de notre ami, le Dr. Muret, que le travail domestique et familial de la femme possède une valeur économique propre, qui devrait comme telle être rétribuée pour faire disparaître ce que notre auteur appelle « le scandale de la femme à la fois mère et ouvrière à l'usine » ; mais il ne ressort pas clairement pour nous de son exposé quelle situation alors elle préconise pour la femme mariée qui travaille ailleurs qu'à l'usine, et cela non seulement par nécessité, mais aussi par goût et par vocation ? Nous ne saisissons pas bien non plus la pensée de notre auteur quand elle nous dit que « la femme devrait choisir de préférence les professions de ménagère, d'éducatrice, ou l'une des diverses carrières sociales, délaissant les professions masculines dans toute la mesure du possible » (p. 150), pour écrire quelques pages plus loin « qu'il ne faut pas commettre l'erreur de penser que les carrières sociales sont les seules professions qui, avec les activités ménagères spécialisées, soient compatibles avec la nature féminine », engageant de la sorte les femmes à devenir aussi « institutrices, médecins, professeurs, avocates, artistes... » (p. 154). — Erreurs et contradictions de détails, direz-vous : non. Car le problème du travail féminin est d'une importance si essentielle, maintenant plus que jamais que nous sommes en droit de réclamer de quiconque y touche une netteté de jugement qui ne laisse point subsister de doute, dans quelque sens que s'exprime ce jugement. Peut-être aussi la méthode de Mlle Huguenin de juxtaposer les analyses

...La guerre, hélas ! n'est pas finie. Nous entrons avec la nouvelle année dans une phase nouvelle aussi, que nous souhaitons être la dernière, et qui sera certainement la plus dure et celle qui pèsera le plus lourdement sur notre patrie. Des épreuves beaucoup plus graves que celles que nous avons déjà surmontées, grâce à la Providence, nous attendent encore ; mais notre peuple, appuyé avec confiance sur ses autorités, animé de l'esprit de résistance, résolu par une opiniâtreté volontaire à défendre à tout prix la plus petite parcelle du sol national et de son indépendance, saura faire face à ce qui peut nous arriver. Il le saura d'autant plus qu'il a dans la femme suisse une collaboratrice précieuse par sa volonté, sa décision, sa conscience, son esprit pratique et son profond attachement patriotique. Honneur à elle qui sait donner à l'œuvre de défense nationale une collaboration aussi noble qu'émouvante !... R.

Une déclaration des féministes américaines

(adoptée par le Congrès du Jubilé de Seneca Falls 1840-1940)

...Nous, femmes assemblées en ce Congrès jubilaire de 1940, nous déclarons que nous voulons employer notre liberté à soutenir, défendre et préserver la Constitution de notre pays, et à travailler à assurer progressivement la liberté, la justice sociale et la paix à tous les peuples.

Pour parvenir à ce but, de profonds changements doivent survenir dans le monde, auxquels ce sera notre tâche quotidienne de contribuer. Nous devons faire notre possible pour affirmer la démocratie dans nos groupements comme dans notre nation, et nous nous engageons à accepter avec courage la discipline, et même les luttes qui accompagneront forcément cette expansion de la démocratie dans la vie de notre pays comme à travers le monde.

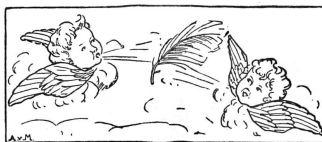
C'est justement par fidélité à la démocratie que nous travaillerons à éliminer de nos foyers, de nos groupements, et de notre nation des attitudes et des coutumes d'intolérance et de parti-pris qui dénie à la personnalité humaine les droits que lui reconnaissent la liberté et la justice. Nous nous efforcerons de participer plus efficacement à la direction et au contrôle de la vie économique de notre pays, de telle façon que chacun possède les éléments indispensables de la vie, et que des possibilités de développement individuel soient également ouvertes à tous. Nous attendons de toutes les femmes qu'elles se rendent socialement utiles à la communauté, que ce soit à l'intérieur ou au dehors de leur foyer, que ce soit bénévolement ou contre rémunération. Nous travaillerons à sauvegarder la liberté économique de la femme.

Nous nous formerons à la vie politique, sachant que nous serons mieux à même d'assumer notre part de responsabilités vis-à-vis de notre pays, et nous viserons à l'accès d'un nombre plus considérable de femmes à toutes les fonctions gouvernementales de la nation, de l'Etat et de la commune, comme à celles

et les abondantes citations des ouvrages consultés par elle contribue-t-elle à jeter quelque obscurité sur sa propre pensée personnelle, quand elle se manifeste entre ces extraits ; et peut-être encore notre auteur porte-t-elle là aussi la peine de s'être trop uniquement limitée à sa documentation de bibliothèque, et de n'avoir pas suivi les grandes batailles passionnées livrées au cours de ces vingt dernières années autour du problème crucial de l'émancipation économique de la femme...

Ses derniers chapitres, consacrés à l'amour et au mariage, à la femme et à la morale, au bonheur de la femme, à la refonte de l'individualité féminine contiennent tous des observations très justes et des choses excellentes, auxquelles nous ne pouvons que souscrire des deux mains — certaines inspirées notamment par l'œuvre remarquable et hardie d'Emmanuel Mounier, dont il a été parlé ici en son temps : *La femme aussi est une personne*. (Revue *Esprit*). Certains fragments, comme le suivant que nous détachons du chapitre *La femme et la morale*, en donneront une idée.

...On a longtemps estimé que, seule la moralité de la femme intéressait la Société et que celle de l'homme n'importait pas. Mais l'observation des réalités sociales, les études et les enquêtes entreprises avec la préoccupation de lutter contre les fléaux sociaux, montrent que, dans la transmission des tares physiologiques et des déficiences intellectuelles et morales, la part de l'homme est égale à celle de la femme. Le fait de l'hérédité prouve que l'homme est responsable de l'enfant au même titre que la femme, d'où la nécessité



DE-CI, DE-LÀ

Distinction.

Nous apprenons tardivement, à cause des événements, que Mlle May Borloz, rédactrice de la *Feuille d'Avis d'Aigle*, a obtenu, à la session de mai-juin dernier, le diplôme de l'Ecole des Sciences politiques de Paris, qui équivaut en France à une licence.